

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/06/19  
COMPTE-RENDU**

Le vingt-sept juin deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt et un juin deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron) sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Membres du Conseil Communautaire :****Nombre de membres en exercice : 93****Nombre de présents ou représentés : 70 du point n° 1 au point n° 19 et 68 du point 20 au point n° 31****Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT****Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON représenté par Mme Catherine BLOCH à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude PESCE
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Lionel BOUMIER
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD représentée par M. Jean-Yves SIGAUD à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Valérie CHARMASSON
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ représenté par son suppléant, M. Sylvain GOSIOSO
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN (absente non représentée du point n° 20 au point n° 31)
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nathalie DEBRUYNE
- Pour la commune de Garde-Colombe :
  - M. Edmond FRANCOU
  - M. Damien DURANCEAU
  - M. Daniel NUSSAS représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD représenté par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Francis BRUN
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Larnage-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN représentée par M. Jean-Marc DUPRAT à qui elle a donné procuration
  - M. Laurent MAGADOUX représenté par Mme Nicole PELOUX à qui il a donné procuration
  - M. Gino VALERA représenté par M. Michel BRUNET à qui il a donné procuration
  - M. Robert GARCIN
  - Mme Dominique MICHELENA représentée par M. Robert GARCIN à qui elle a donné procuration
  - M. Michel JOANNET
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Marcel BAGARD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Patrick AURIAULT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY représenté par M. Didier CONSTANS à qui il a donné procuration
  - M. Didier CONSTANS

- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT (absent non représenté du point n° 20 au point n° 31)
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL représentée par M. Jean-Louis PASCAL à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Gilles LOISELEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par son suppléant, M. Eric RANGER
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Evelyne CREMILLEUX
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Serres :
  - M. Bernard MATHIEU représenté par M. Alain D'HEILLY à qui il a donné procuration
  - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christiane GHERBI représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Marcel BAGARD
  - M. Nicolas LAUGIER
  - M. Michel AILLAUD
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN représentée par Mme Christiane TOUCHE à qui elle a donné procuration
  - Mme Christine REYNIER
  - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - M. Michel BRUNET
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - M. Albert MOULLET représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration
  - Mme Isabelle BOITEUX
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Valdoule :
  - M. Gérard TENOUX
  - Mme Nathalie BOURGEAUD représentée par M. Gérard TENOUX à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

**Absents non représentés :**

- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND

- Pour la commune de Serres : Mme Marie Christine SCHUMACHER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Sisteron : M. Christophe LEONE
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Sisteron : M. Saïd SAOUDI
- Pour la commune de Valdoule : Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK



### **Ordre du jour :**

- Motion relative à la réorganisation du réseau de proximité des finances publiques
- Transport scolaire : montant de l'aide aux familles pour l'année scolaire 2019-2020
- Transport scolaire : mode opératoire concernant la prise en charge de la part famille pour les élèves du 04
- Ecole de musique : tarifs des redevances de l'école de musique pour la rentrée scolaire 2019-2020
- Attribution du marché de travaux d'aménagement et de finition du parc d'activités du Val de Durance
- Approbation du profil d'eau de baignade de la Méouge et mise en place d'un comité de suivi
- Mise en place d'une navette estivale touristique
- Germanette : convention d'utilisation et de mise à disposition du site de la base de loisirs
- Location de deux logements pour héberger deux maîtres-nageurs de la Germanette
- Spectacle pyromusical de la Germanette : convention avec l'association Vers Luisant
- Germanette : instauration de gratuité et de dons
- Renouvellement de la convention EcoDDS
- Produits irrécouvrables : admissions en non-valeurs
- Réalisation d'un emprunt pour le financement des investissements prévus au budget général 2019
- Réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux prévus au budget annexe 2019 du parc d'activités du Val de Durance
- Réalisation d'un emprunt pour l'achat de terrains sur le budget annexe 2019 du parc d'activités du Val de Durance
- Ligne de trésorerie du budget général
- Budget général - Décision modificative n° 2
- Remboursement à la commune de Curbans du coût de transport des élèves du circuit « hameau du pin-Curbans » et facturation de la part des familles
- Convention entre l'Etat, le Conseil départemental, les six communautés de communes et les deux communautés d'agglomération des Alpes de Haute Provence concernant la médiation pour l'accueil des gens du voyage au titre des grands passages de la saison estivale 2019
- Marché de location longue durée de véhicules de service
- Marché de location et d'entretien d'équipements textiles pour le personnel technique de la CCSB
- Avenant n° 1 au lot n° 5 « Risques statutaires » du marché des assurances de la CCSB
- Marché des titres-restaurants
- Modification du tableau des effectifs : création et suppression d'emplois permanents
- Recrutement d'un contractuel sur emploi permanent / chargé de mission développement économique)
- Recrutement d'un contractuel sur emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité / assistant administratif
- Modification des emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité / maîtres-nageurs pour la base de loisirs de la Germanette

- Création de 2 emplois non permanents en contrat CUI-CAE
- Modification du RIFSEEP – Part IFSE régie
- Questions diverses



Lecture est faite par le président du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 20 mai 2019, qui est adopté et ensuite signé.

En début de réunion, M. Daniel SPAGNOU sollicite le vote du conseil communautaire concernant l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Ce point concerne :

- Fixation des tarifs d'utilisation du pont-bascule à Sisteron

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition. Ce point est ajouté à l'ordre du jour.



### **1. Motion relative à la réorganisation du réseau de proximité des finances publiques**

*Projet de motion stratégique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)*

Le conseil communautaire, à l'unanimité, :

- s'oppose à toute fermeture de services publics de proximité qui fragilise le territoire et laisse sur le bord du chemin un nombre important d'usagers et notamment la fermeture des Trésoreries, des Services des Impôts des Entreprises (SIE) et des Services des Impôts des Particuliers (SIP) ;
- s'oppose également à tout nouveau transfert de charges vers les Maisons de Services Au Public (MSAP), qui assument à ce jour l'accompagnement des administrés dans nombre de domaines de compétences relevant de l'Etat (accompagnement des demandeurs d'emploi, déclaration de revenus, cartes grises) alors même que les financements n'évoluent pas ;
- appelle au dialogue effectif avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), sur la base de diagnostics partagés incluant non seulement les contraintes du Ministère mais aussi celles des territoires ruraux (notion d'espace, de distances, de déplacements, de bilan carbone, d'accès au Très Haut Débit et à la téléphonie mobile, d'inclusion numérique, etc) dans l'objectif de garantir la qualité du service rendu aux citoyens, aux entreprises et aux collectivités, où qu'ils se situent dans les départements alpins.

### **2. Transport scolaire : montant de l'aide aux familles pour l'année scolaire 2019-2020**

*Projet de délibération stratégique présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 67 (66 pour, 1 contre et 3 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le versement d'une aide aux familles pour le transport scolaire à hauteur de 85 % de la dépense acquittée auprès des services de transport scolaire mis en place par la Région pour l'année scolaire 2019-2020 (montant arrondi à l'euro supérieur) ;
- approuve le versement pour les familles nombreuses ayant au moins 3 enfants titulaires d'un abonnement Zou études, d'une aide correspondant à 85 % de la somme restant à leur charge (montant arrondi à l'euro supérieur), sur l'ensemble des abonnements souscrits ;
- autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### **3. Transport scolaire : mode opératoire concernant la prise en charge de la part famille pour les élèves du 04**

*Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (69 pour et 1 contre)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'approuver le mode opératoire applicable pour la prise en charge de la part famille au transport scolaire dans les Alpes de Haute Provence, par le remboursement direct aux familles des ayants-droits sur présentation du formulaire de la CCSB dument complété, accompagné impérativement du justificatif de règlement de la part famille au transporteur.

### **4. Ecole de musique : tarifs des redevances de l'école de musique pour la rentrée scolaire 2019-2020**

*Projet de délibération stratégique présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les tarifs des redevances de l'école de musique pour la rentrée scolaire 2019-2020 ;
- approuve la périodicité de facturation et les modalités d'encaissement proposées.

### **5. Attribution du marché de travaux d'aménagement et de finition du parc d'activités du Val de Durance**

*Projet de délibération technique présenté par Marcel BAGARD*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide de retenir les offres économiquement les plus avantageuses conformément aux propositions de la commission MAPA, à savoir :
  - pour le lot n° 1 : l'entreprise Routière du Midi pour un montant de 151 277,40 € HT.
  - pour le lot n° 2 : l'entreprise ROSEAU pour un montant de 55 379,95 € HT.
- autorise le président à signer et exécuter les marchés avec les entreprises retenues.

### **6. Approbation du profil d'eau de baignade de la Méouge et mise en place d'un comité de suivi**

*Projet de délibération stratégique présenté par Damien DURANCEAU*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve :

- le profil de baignade de la Méouge mis à jour ;
- la constitution d'un comité de suivi tel que proposé dans la délibération.

### **7. Mise en place d'une navette estivale touristique**

*Projet de délibération stratégique présenté par Damien DURANCEAU*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- autorise le président à signer la convention avec la Région ainsi que tout acte relatif à la mise en place et au fonctionnement de la navette ;
- approuve le tarif de 2 € par personne et par jour.

## **8. Germanette : convention d'utilisation et de mise à disposition du site de la base de loisirs**

*Projet de délibération technique présenté par Damien DURANCEAU*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer toutes les conventions relatives à l'occupation du site de la base de loisirs de la Germanette à titre gratuit.

## **9. Location de deux logements pour héberger deux maitres-nageurs de la Germanette**

*Projet de délibération technique présenté par Damien DURANCEAU*

*Votants : 69 – Suffrages exprimés : 67 (67 pour et 2 abstentions)*

*Jean SCHÜLER n'a pas participé au vote*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer les deux contrats de locations pour héberger les maitres-nageurs.

## **10. Spectacle pyromusical de la Germanette : convention avec l'association Vert Luisant**

*Projet de délibération technique présenté par Damien DURANCEAU*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention avec l'association Vert Luisant.

## **11. Germanette / instauration de gratuité et de dons**

*Projet de délibération technique présenté par Damien DURANCEAU*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise l'instauration de tickets gratuits et de dons conformément aux règles de la comptabilité publique.

## **12. Renouvellement de la convention EcoDDS**

*Projet de délibération technique présenté par Alain D'HEILLY*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention avec l'organisme EcoDDS selon les modalités exposées dans la délibération.

## **13. Produits irrécouvrables : admissions en non-valeurs**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables présentés par la trésorerie de Sisteron-La Motte.

#### **14. Réalisation d'un emprunt pour le financement des investissements prévus au budget général 2019**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat de prêt avec la Banque Postale, aux conditions suivantes :

- Type de contrat : taux fixe à 0,60 %
- Montant du contrat de prêt : 210 000 €
- Durée totale du contrat : 10 ans et 3 mois
- Echéances : périodicité trimestrielle
- Type d'amortissement : échéances constantes
- Frais de dossier : 315 €

#### **15. Réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux prévus au budget annexe 2019 du parc d'activités du Val de Durance**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- Type de contrat : taux fixe à 1,41 %
- Montant du contrat de prêt : 350 000 €
- Durée totale du contrat : 20 ans
- Echéances : périodicité trimestrielle
- Type d'amortissement : échéances constantes
- Frais de dossier : 550 €

#### **16. Réalisation d'un emprunt pour l'achat de terrains sur le budget annexe 2019 du parc d'activités du Val de Durance**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- Type de contrat : taux fixe à 1,41 %
- Montant du contrat de prêt : 246 000 €
- Durée totale du contrat : 20 ans
- Echéances : périodicité trimestrielle
- Type d'amortissement : Echéances constantes
- Frais de dossier : 350 €

#### **17. Ligne de trésorerie du budget général**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- autorise le président à signer le renouvellement de la ligne de trésorerie de 1 500 000 € auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur aux conditions suivantes :
  - Durée : un an
  - Taux facturé : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 0,80 % l'an

- Base de calcul des intérêts : l'encours du tirage
- Commission de confirmation : 3 000 €
- Facturation trimestrielle à terme échu des intérêts en fonction de l'utilisation
- Montant minimum d'un tirage : 100 000 €
- Commission de non utilisation : offerte
- Frais de dossier : 0 €
  - décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées aux dépenses courantes de fonctionnement de la CCSB,
  - mandate le Président à signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

### **18. Budget général – Décision modificative n° 2**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la décision modificative suivante sur le budget général 2019 :

*Section de fonctionnement :*

En dépenses :

- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : augmentation de crédits de 4 530 €
- Chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) : augmentation de crédits de 7 186 €

En recettes :

- Chapitre 78 / compte 7817 (reprises sur provisions pour dépréciation d'actifs circulants) : ouverture de crédits de 11 716 €

*Section d'investissement :*

En dépenses :

- Chapitre 13 / compte 1331 (subventions d'investissement / DETR) : augmentation de crédits de 2 230 €
- Chapitre 13 / compte 1313 (subventions d'investissement / Département) : ouverture de crédits de 2 300 €

En recettes :

- Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : augmentation de crédits de 4 530 €.

### **19. Remboursement à la commune de Curbans du coût de transport des élèves du circuit « hameau du pin-Curbans » et facturation de la part des familles**

*Projet de délibération technique présenté par Jean Jacques LACHAMP*

*Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le remboursement de 4.849,17 € à la commune de Curbans et la facturation de 756,70 € à cette même commune.

### **20. Convention entre l'Etat, le Conseil départemental, les six communautés de communes et les deux communautés d'agglomération des Alpes de Haute Provence concernant la médiation pour l'accueil des gens du voyage au titre des grands passages de la saison estivale 2019**

*Projet de délibération technique présenté par Jean Jacques LACHAMP*

*Votants : 68 – Suffrages exprimés : 68 (68 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention avec l'Etat concernant la médiation pour l'accueil des gens du voyage au titre des grands passages de la saison 2019.



## **21. Marché de location longue durée de véhicules de service**

*Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 68 – Suffrages exprimés : 68 (68 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président :

- à lancer la consultation pour le marché de location longue durée de véhicules de services ;
- à signer le marché avec la ou les entreprises dont l'offre aura été jugée économiquement la plus avantageuse par le président ou le vice-président délégué après avis du bureau, en application du règlement de la commande publique acté par délibération en date du 27 juin 2018.

## **22. Marché de location et d'entretien d'équipements textiles pour le personnel technique de la CCSB**

*Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 68 – Suffrages exprimés : 68 (68 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président :

- à lancer la consultation concernant la location et l'entretien d'équipements textiles pour le personnel technique de la CCSB ;
- à signer le marché avec la ou les entreprises dont l'offre aura été jugée économiquement la plus avantageuse par le président ou le vice-président délégué après avis du bureau, en application du règlement de la commande publique acté par délibération en date du 27 juin 2018.

## **23. Avenant n° 1 au lot n° 5 « Risques statutaires » du marché des assurances de la CCSB**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 68 – Suffrages exprimés : 68 (68 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'avenant n°1 au lot n° 5 « Risques statutaires » du marché des assurances de la CCSB tel que décrit dans la délibération et qui sera effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- autorise le président à le signer, ainsi que tout document nécessaire à sa réalisation.

## **24. Marché des titres-restaurants**

*Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER*

*Votants : 68 – Suffrages exprimés : 68 (68 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la reconduction de l'attribution de titres restaurant au personnel de la CCSB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- autorise le lancement du marché de fourniture de titres restaurant pour une durée de 12 mois renouvelable une fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## **25. Modification du tableau des effectifs : création et suppression d'emplois permanents**

*Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER*

*Votants : 68 – Suffrages exprimés : 68 (68 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création des 2 emplois permanents ;
- approuve la suppression de l'emploi permanent ;
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant au budget général ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget concerné ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment le contrat de travail de l'agent concerné.

## **26. Recrutement d'un contractuel sur emploi permanent / chargé de mission développement économique**

*Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER*

*Votants : 68 – Suffrages exprimés : 68 (68 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le recrutement d'un contractuel « chargé de mission développement économique » sur l'emploi permanent d'attaché territorial ;
- approuve le niveau de rémunération proposé ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment le contrat de travail de l'agent concerné.

## **27. Recrutement d'un contractuel sur emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité / assistant administratif**

*Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER*

*Votants : 68 – Suffrages exprimés : 68 (68 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création de l'emploi non permanent proposée ;
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant au budget annexe des déchets ménagers ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget concerné ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment le contrat de travail de l'agent qui sera recruté.

## **28. Modification des emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité / maîtres-nageurs pour la base de loisirs de la Germanette**

*Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER*

*Votants : 68 – Suffrages exprimés : 68 (68 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la modification des emplois non permanents ;
- approuve la mise à jour du tableau des effectifs correspondant au budget général ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget concerné ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment les contrats de travail des agents concernés.

### **29. Création de 2 emplois non permanents en contrat CUI-CAE**

*Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER*

*Votants : 68 – Suffrages exprimés : 68 (68 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création des 2 emplois non permanents ;
- approuve la mise à jour du tableau des effectifs correspondant au budget général et au budget annexe des déchets ménagers ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment les contrats des agents concernés.

### **30. Modification du RIFSEEP – Part IFSE régie**

*Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER*

*Votants : 68 – Suffrages exprimés : 68 (68 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les modifications du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) concernant la part d'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) Régie ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget général et au budget annexe des déchets ménagers ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### **31. Fixation des tarifs d'utilisation du pont-bascule à Sisteron**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 68 – Suffrages exprimés : 68 (68 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de fixer les nouveaux tarifs d'utilisation du pont bascule de la façon suivante :
  - de 0 à 4000 kg : 1 €
  - de 4001 kg à 10 000 kg : 3 €
  - de 10 001 kg à 20 000 kg : 5 €
  - de 20 001 kg à 30 000 kg : 8 €
  - de 30 001kg à 50 000 kg : 12 €
- de faire bénéficier les abonnés d'une remise de 20 % sur la facturation mensuelle.
- de fixer à 10 € le prix d'un badge de remplacement en cas de perte.